

Le consommateur doit en premier lieu adresser sa réclamation directement auprès de l'agence commerciale de son opérateur télécoms ou bien l'envoyer par lettre recommandée.

Il devra en plus s'informer du délai et des conditions de recevabilité de sa réclamation, notamment s'il s'agit d'une réclamation sur une facture.

Langue Français

Infos pratiques: [Réclamations](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/infos-pratiques/ce-que-vous-devez-savoir/comment-adresser-un-e-reclamation-sur-ma-facture-sur-la#comment-0>